

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 21 (1930)

Artikel: Genève
Autor: Duvillard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui pourront être placées dans les édifices publics ou permettront la création d'un musée d'art cantonal.

Dans le domaine strictement scolaire, je veux encore faire mention des *cours d'agriculture* pour les instituteurs et les institutrices des écoles primaires supérieures. Ces cours, de la durée de trois semaines, donnés à l'Ecole agricole cantonale de Mezzana (Balerna), avec un programme théorique et pratique, complété par des visites aux établissements et aux différentes initiatives agricoles, ont donné les meilleurs résultats.

A part cela, il n'y a rien de remarquable dans notre activité scolaire. Le nombre des écoliers est encore en diminution (environ 500 élèves chaque année) dans toutes les écoles, sauf le *Liceo cantonale*, qui a atteint le nombre de 160 élèves, contre 50-60 d'il y a vingt ans. Cela explique pourquoi le Tessin a 130 étudiants universitaires dans les différentes universités suisses et une quinzaine dans les universités italiennes.

AUGUSTO-UGO TARABORI.

Genève.

Un peu de statistique.

Les classes enfantines, au nombre de 148, abritaient au 1er décembre 1929, 3557 enfants alors que les 400 classes primaires accusaient, à la même date, un total de 10 393 élèves. Les effectifs de nos écoles augmentent lentement ; au collège 828 élèves, à l'école professionnelle des jeunes gens, 427, à l'Ecole de commerce 485, à l'école secondaire et supérieure des jeunes filles 942. L'école des Arts et métiers a réuni 368 élèves réguliers et 37 externes, répartis en cinq sections ; l'école professionnelle et ménagère, 525 jeunes filles. Si l'on ajoute à ces chiffres les 2739 jeunes gens et jeunes filles qui suivent les cours professionnels ou les effectifs des écoles secondaires rurales, ainsi que ceux des écoles spéciales non mentionnées plus haut, on arrive à un total de plus de vingt mille enfants et adolescents qui suivent dans les divers établissements d'instruction de notre canton l'enseignement officiel ; dans ce total ne sont pas compris les étudiants de l'Université, au nombre de 1239, non plus que les jeunes apprentis des cours de formation professionnelle de l'Association des commis, de l'Union des employés de banque, lesquels reçoivent, sous une forme ou sous une autre, l'appui des pouvoirs publics. Ce simple exposé montre l'importance qu'a prise, à notre époque, la formation intellectuelle et morale de la jeunesse. Un tel effort donne-t-il, au

moins, les résultats que l'on est en droit d'attendre ? Il appartiendra à la génération que nous formons de porter ce jugement ; en matière d'éducation, les fruits sont lents à mûrir ; les causes de pertes de force, les influences perturbatrices sont si variées et si nombreuses qu'il est impossible d'affirmer un rendement égal ou supérieur à celui d'un régime scolaire antérieur. Le grand nombre des institutions scolaires nous est imposé par la vie. Sous peine de perdre, tant au point de vue moral qu'au point de vue économique, ce que nous avons péniblement acquis, nous sommes obligés de consentir à des sacrifices toujours plus importants en faveur de l'instruction publique. La conception utilitaire vers laquelle les études médicales et sociologiques ont acheminé, dans les vingt dernières années, la pédagogie, nous incline aujourd'hui à prendre certaines précautions indispensables dans le but de diminuer, autant que possible, les pertes ; nous nous assurons, comme partout ailleurs du reste, contre les influences fâcheuses en développant *les œuvres sociales scolaires*.

* * *

Ces œuvres sociales scolaires ont surtout leur place au degré primaire et pendant la période de scolarité obligatoire. Elles ont pour but de sauvegarder la santé physique des enfants et de diminuer ainsi les causes nuisibles au développement physique, intellectuel et moral. Dans une société idéale, où tous les individus auraient les ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins légitimes, cette intervention serait inutile, à condition que le sentiment de la responsabilité soit suffisamment développé. Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là ; de nombreuses familles ne peuvent, sans aide, donner à leurs enfants tout le nécessaire, de trop nombreux parents aussi ne comprennent pas l'importance de leurs responsabilités et ont besoin d'être soutenus, guidés et encouragés.

La surveillance de la santé des écoliers incombe au service médical des écoles, placé sous la direction de M. le Dr Rilliet. L'attention de ce service a été attirée par la nécessité d'une lutte sérieuse contre la propagation de la diphtérie ; aussi le Service d'hygiène et le Service médical des écoles ont-ils organisé de très nombreuses séances de vaccination antidiphtérique. A fin décembre 1929, 5000 enfants désignés par les médecins scolaires ont reçu des fortifiants.

Les mesures préventives reconnues nécessaires par le corps médical des écoles ont engagé l'Etat à participer financièrement aux séjours d'été de 316 enfants, lesquels ont été reçus dans différents établissements sanatoriums et écoles en plein air. La polyclinique dentaire scolaire est intervenue dans 10 675 cas. M. Fré-

déric Piguet, son directeur, a mis tout en œuvre pour améliorer le rendement de ce service surchargé.

Le secrétariat social, plus théorique que pratique avant sa réorganisation, a été chargé de l'application de la loi du 29 juin sur le travail des enfants après les heures d'école. En cas de refus d'autorisation, pour raisons de santé, il a vérifié si l'enfant ne travaillait plus et cherché dans quels cas une aide devait être accordée aux parents.

La section exécutive du secrétariat, qui a également l'administration du vestiaire scolaire a dépensé, en 1929, 12 496 fr. 55, distribué 3 443 pièces de vêtements et 824 paires de chaussures.

La directrice du secrétariat social, Mme Grange, a eu l'heureuse idée de créer, à l'usage des jeunes apprenties et apprentis, des colonies de vacances qui, cette année, ont cherché dans la Gruyère le repos et la santé.

Les huit cuisines scolaires, dirigées par des comités privés et subventionnées par l'Etat de Genève ont distribué 42 051 repas.

De toutes les œuvres scolaires, ce sont les colonies de vacances qui attirent le plus l'attention publique. Une campagne vigoureuse en faveur de leur extension a eu pour conséquence des améliorations nombreuses et une augmentation du nombre des lits. Les colonies fédérées ont assuré à 2 048 enfants, 94 678 journées de séjour. Un essai de colonie à l'usage de la classe moyenne a été tenté à Morgins. Malheureusement, par suite de difficultés diverses, l'essai n'a pu être renouvelé cette année. Nous espérons bien que l'an prochain celles-ci auront été vaincues et que l'œuvre si utile de la colonie genevoise de Morgins pourra être reprise dans de meilleures conditions.

Il ne suffit pas de veiller à la santé physique, il faut aussi et surtout être attentif à l'équilibre moral. En ce temps de vie intensive et fiévreuse, les enfants accusent trop souvent des troubles marqués du caractère ; or, ces troubles ne sont pas toujours reconnus par les parents qui « n'ont pas le temps » de s'y arrêter, les laissent s'aggraver et sont, quelques années plus tard, surpris des conséquences graves de ce qu'ils ont, naguère, considéré comme indigne de leurs préoccupations.

* * *

Sous le nom de service d'observation médico-pédagogique, le Département de l'Instruction publique a créé un organisme dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps déjà.

Jusqu'ici, l'étude et le placement des enfants dits « difficiles » incombaient au médecin et à l'inspecteur des classes spéciales. Ce mode de faire présentait de graves inconvénients dont le plus sensible était le manque de temps et de moyens propres à trouver,

pour tous les cas, un placement convenable. Les vrais progrès de la pédagogie se manifestent surtout par la différenciation progressive des anomalies de l'esprit ou du caractère. Il y a vingt-cinq ans, à peu près, qu'on s'est avisé de rechercher les causes de l'arriération scolaire et qu'on a créé les classes d'anormaux. Un examen attentif des anormaux du caractère a conduit également à une compréhension meilleure des indisciplinés qu'on qualifie maintenant d'enfants difficiles. Ce qualificatif marque une orientation nouvelle de la compréhension des causes de l'indiscipline scolaire ou familiale. A la doctrine simpliste de la culpabilité s'est substituée celle de l'influence déterminante des causes externes ou internes des troubles du caractère, selon laquelle, à l'exception des cas assez rares de perversité, l'indiscipline morbide peut être guérie si on a les moyens d'en déterminer les causes. Guérir, plutôt que punir, telle est, en résumé, la doctrine qui a présidé à l'institution du nouveau service à la direction duquel M. Edouard Laravoire a été placé, après avoir fait à Zurich et en Belgique un voyage d'études et une série de visites dans quelques établissements connus de rééducation.

Le service d'observation médico-pédagogique reçoit, par l'intermédiaire des directeurs d'écoles, les noms des élèves dont l'indiscipline ne peut être vaincue par les méthodes ordinaires de la pédagogie ; ces enfants sont examinés par le médecin attaché au service, M. le Dr Brantmay. Un examen psychologique qui complète une enquête sur la situation de l'enfant dans sa famille, sur les conditions sociales de la famille elle-même, telles sont les étapes de cette étude à trois degrés.

Lorsque le service sera complètement organisé, il comprendra quelques classes d'observation dans lesquelles seront essayés les procédés de rééducation propres à améliorer le caractère des indisciplinés qui, souvent, sont des malades ou des victimes.

Dans certains cas d'influence familiale particulièrement défavorable, il faut recourir au placement dans une autre famille ou dans un établissement. C'est pourquoi l'Etat de Genève a fait l'acquisition à petite distance de la ville, d'un vaste domaine contenant deux bâtiments dans lesquels seront installés les classes d'observation avec internat et le Home d'indisciplinés, jusqu'ici logé dans les locaux insuffisants de l'ancien orphelinat de Varembé.

Afin de procurer au nouvel établissement les ressources financières nécessaires à son aménagement, une société auxiliaire, sous la présidence de Mlle Blanche Richard, a été créée dans le but de provoquer en faveur de la nouvelle institution, dite « Maison des Charmilles », des dons et des souscriptions. L'absence d'un établissement de cette nature à Genève a longtemps été regrettée par

toutes les personnes qui s'intéressent à l'enfance malheureuse ; nous espérons bien que la population saura témoigner de son intérêt à la nouvelle institution, qui pourra abriter 50 pensionnaires et une douzaine d'externes. Il reste, dans les années prochaines, à édifier une maison analogue à l'usage des jeunes filles. Pour celles-ci, l'indiscipline morbide affecte des formes différentes, mais dont les conséquences sont aussi graves que pour les garçons.

* * *

Le développement des œuvres de protection infantile doit, dans une bonne organisation des choses, aller de pair avec celui des méthodes et de l'administration scolaires. Le département a rétabli pour la distribution des fournitures, telles que livres, cahiers, plumes, crayons, les normes en vigueur avant 1925 ; à la suite des restrictions des dernières années, le matériel mis à la disposition des maîtres devenait insuffisant.

Un effort spécial a été fait pour renouveler l'étude des sciences naturelles à l'école primaire. Des terrariums et des aquariums ont été achetés, un petit guide pour l'utilisation de ces instruments a été rédigé par un instituteur spécialiste en sciences naturelles, M. J. Simonet, et distribué au corps enseignant. Des excursions zoologiques ont été organisées pendant la belle saison.

L'enseignement des travaux manuels continue à se développer de façon réjouissante ; les leçons facultatives organisées pendant l'hiver pour les garçons des classes supérieures ont été suivies après les heures scolaires par 350 élèves.

L'échelle nouvelle d'appréciation des travaux de 0 à 6, sans fractionnement des notes, a remplacé l'ancienne de 0 à 10. A l'usage, cela paraît être un progrès dont s'accommoderont, assez vite, les maîtres, les parents et les élèves. Comme il se doit, à Genève, en pareille occasion, cette modeste réforme a provoqué des réclamations dans la presse, réclamations très vives dans la forme, peu fondées cependant et qui n'ont eu aucun résultat pratique.

Les classes gardiennes ont été réorganisées avec un nouveau programme éducatif comprenant des jeux en plein air, l'exécution des devoirs, des lectures, des travaux de découpage, vannerie, cartonnage et couture.

* * *

 Dès le 1er septembre 1929, les classes de préapprentissage ont été concentrées à l'école du Grutli. Des ateliers spéciaux de travaux sur carton, sur bois et sur métal ont été installés et des instruments modernes d'enseignement, matériel de physique et de chimie,

épidiascope, planches à dessin, ont été acquis. 95 élèves, répartis en cinq classes se sont mis au travail avec un réel intérêt.

En juin 1929, le Département a ouvert et inauguré le Home des enfants sourds. L'enseignement, qui est donné par deux maîtresses spécialistes, est placé sous le contrôle direct du Département. Un comité dans lequel l'Etat est représenté par deux délégués est chargé de l'hospitalisation des enfants.

Nous avons eu, comme il convient notre petite crise du français. Bien inspiré, le Département a demandé à M. le professeur Ch. Bailly, de traiter en une série de conférences qui furent captivantes, de cette question toujours à l'ordre du jour. M. Bailly ne considère pas qu'il y ait lieu de s'alarmer, outre mesure, des modifications qu'apportent à la langue les écoliers genevois qui ne sont pas tous, bien s'en faut, d'origine linguistique française. Pour ma part, je crois que nous aurions tort de partager tout l'optimisme de M. le professeur Bailly ; nos écoliers font subir à la langue des modifications qui sont plus la conséquence de l'ignorance du génie de la langue et de ses formes usuelles que celles de l'évolution normale d'un organisme vivant. L'école est instituée pour apprendre aux enfants les formes en usage, plutôt que pour se plier à des altérations que l'usage n'adoptera pas toujours. L'exposé des procédés d'enseignement qu'il conviendrait d'adopter a été d'une richesse incomparable ; il en ressort que nous de vons tendre à vivifier notre enseignement du langage, à le rendre pratique, alerte et gai. Il va de soi qu'on ne s'exprime bien que si l'on multiplie les occasions de le faire, si l'on impose aux élèves l'obligation de penser clairement et de trouver dans leur mémoire les mots qui traduisent exactement leur pensée. Là, comme pour tout ce qui se rapporte à l'homme, nous en revenons à une question de discipline. Pour parler avec correction, il faut faire un effort, un gros effort. Le mot juste ne vient pas tout seul, l'expression correcte fuit la mémoire, il faut les chercher, les contraindre. Le bon langage est l'indice d'un esprit en travail. Or, tout se ligue pour que le langage s'avilisse, la pédagogie à tendances anarchiques qui se pratique, inconsciemment, depuis bientôt vingt ans dans presque tous les pays du monde, est la cause du fléchissement des volontés qui se traduit, entre autres manifestations, par l'à peu près du langage. Le traitement de notre insuffisance expressive est plus du ressort du moraliste et de l'homme d'Etat que de celui du linguiste.

* * *

En un temps où l'énergie est toujours plus nécessaire et où il importe de ne rien laisser perdre des forces utiles, l'œuvre de « Pour l'avenir », fondation pour la justice sociale dans l'éducation,

est digne d'intérêt. Cette fondation a payé depuis l'année 1920, 102 518 fr. 05 à 333 boursiers. Son fonds inaliénable était, à fin décembre 1925, de 115 000 francs. Cette œuvre a permis à plus d'un élève bien doué et de condition modeste de poursuivre ses études. Les directeurs de cette association d'utilité publique se rendent bien compte des difficultés de leur œuvre et ne cachent pas, dans leur dernier rapport, les quelques erreurs d'appréciation qu'ils ont pu commettre dans l'exercice de cette activité. Il y a, dans cette objectivité, une leçon qui mérite d'être méditée par tous ceux, et ils sont nombreux, qui se déclarent capables de diagnostiquer sans erreur possible, les aptitudes des jeunes gens. La modestie est la vertu première de l'éducateur.

Enseignement secondaire et supérieur

L'école d'horticulture, sous la direction ferme de M. Duperrex, a suivi une marche normale ; le laboratoire officiel d'essais et d'analyses agricoles a poursuivi des recherches fort intéressantes sur les insectes nuisibles.

L'école des Arts et Métiers progresse sans bruit. La section de mécanique est actuellement sous la direction avisée d'un doyen nouveau, M. René Zurcher, dont la compétence en la matière est reconnue. Les résultats des diverses sections peuvent être considérés comme satisfaisants. La bonne orientation de l'enseignement est approuvée par les sous-commissions, les attestations des jurés et les témoignages des patrons ou chefs d'industrie qui utilisent les services des élèves. En ce qui concerne les techniciens de la construction, de la mécanique et de l'électricité, les offres d'emploi sont abondantes, et soit la direction de l'école, soit les services de placement des anciens élèves n'ont pu satisfaire à toutes les demandes.

Sous la direction de M. Juge, doyen, l'Ecole professionnelle a continué son travail ingrat d'initiation à l'enseignement secondaire. Le corps enseignant y signale la faiblesse des élèves en grammaire française, ainsi qu'une insuffisante préparation pour l'allemand. Ces constatations qui ne sont pas nouvelles s'expliquent fort bien par l'absence presque complète de coordination entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire inférieur. Les modifications de programmes et les changements de méthodes sont décidés sans que leurs répercussions soient étudiées ; il s'en suit un déséquilibre dont les élèves font tous les frais ; il serait à souhaiter que les maîtres de l'enseignement secondaire inférieur consentissent à mieux adapter leurs procédés d'enseignement à la mentalité de leurs jeunes élèves.

L'école supérieure de commerce poursuit avec méthode son organisation intérieure, que la dissémination de ses locaux rend peu aisée.

L'école secondaire et supérieure des jeunes filles a pris rang dans la liste de celles dont le certificat de maturité est reconnu valable pour l'inscription aux examens fédéraux des carrières médicales. L'Université a perdu, en la personne de M. Emile Chaix, professeur ordinaire à la Faculté des sciences, un savant très éminent doublé d'un homme de cœur. L'intérêt que portait M. Emile Chaix à toutes les questions d'enseignement, le souci qu'il avait de mettre sa grande expérience à la disposition de tous, avaient fait de cet excellent citoyen le type achevé de l'éducateur. Il était pour les Genevois l'exemple vivant de ce que doit être un vrai pédagogue ; tant qu'il y aura des hommes de cette valeur, l'enseignement genevois conservera, dans la famille suisse, une place d'honneur.

E. D.

Vaud.

L'événement le plus caractéristique de la vie pédagogique vaudoise, pendant l'hiver 1929-1930 est certainement l'adoption d'une nouvelle loi sur l'Instruction publique primaire. Présentée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, elle avait été préalablement étudiée par le Département de l'Instruction publique et une Commission spéciale dans laquelle le personnel enseignant était représenté. Une nouvelle Commission de quinze membres, présidée par M. Paul Perret, directeur des écoles de Lausanne, aujourd'hui syndic de cette ville, fut chargée de reprendre l'examen, article après article, de la loi soumise à l'autorité législative. Elle tint quinze séances. Somme toute, elle apporta peu de modifications importantes au projet primitif. Le remarquable rapport de M. Perret, la franchise et la netteté de ses déclarations pendant les discussions, contribuèrent beaucoup à l'adoption d'un code scolaire dont les conséquences seront certainement d'une importance capitale pour le canton de Vaud.

« L'école vaudoise, lit-on dans l'intéressante étude de M. Perret, a derrière elle un long passé. Son histoire offre des alternatives d'ombre et de lumière, de progrès et de stagnation. Elle s'est lentement édifiée au cours des âges, à travers mille difficultés. Lentement, elle a pris conscience de son rôle, gagné la confiance des autorités et du peuple ; elle est arrivée, lentement, à obtenir des pouvoirs publics et de l'opinion les ressources qui lui ont permis de vivre et de se développer. L'édifice, élevé pierre après pierre, au